

n°6

Septembre
2018

Parlons FORÊT

en Auvergne-Rhône-Alpes



La Forêt
bouge

« laforetbouge », un outil au service de la filière Bois

En 2011, Charles-Henri de Provençères, Président de l'Union régionale des forêts d'Auvergne (URFA), qui rassemblait alors autour des 4 présidents des syndicats forestiers d'Auvergne les autres acteurs de la filière au niveau régional, et Jean-Louis Guérin, directeur du CRPF Auvergne, ont décidé de créer un outil permettant aux propriétaires forestiers d'obtenir facilement informations et services nécessaires à la gestion et à la mobilisation de leurs bois.



Michel Rivet

Ce fût la construction et le développement du site « *boisdauvergne* » fédérant l'ensemble des acteurs de la filière et piloté par trois parties : l'URFA, le CRPF Auvergne et Auvergne

Promobois, et bénéficiant également de l'aide et du soutien des financeurs que furent l'État, la Mission Massif-Central, la DRAAF, l'ADEME et le Conseil régional.

Suite au succès de cette initiative et à l'analyse de ses résultats régionaux, le CNPF, soutenu par le Ministère de l'agriculture, a décidé d'étendre ce dispositif sur l'ensemble du territoire français et il est devenu « *laforetbouge* ».

Ce site, complémentaire de celui du CNPF, est un outil au service de la filière.

Il permet au sylviculteur de gérer sa forêt, notamment en la visualisant, en détaillant tant ses objectifs de gestion que les travaux réalisés ou à exécuter, de trouver un professionnel afin d'accomplir les travaux forestiers qu'il a décidé d'entreprendre, de disposer d'un accès à une bourse foncière spécifique réservée aux parcelles boisées, d'être informé sur la réglementation en vigueur et de pouvoir effectuer des démarches administratives en ligne, de s'informer sur le prix des bois...

Concernant les professionnels de la filière, il leur permet de mieux gérer leurs chantiers, en connaissant les caractéristiques des parcelles sur lesquelles ils seront appelés à intervenir, grâce aux informations mentionnées par les propriétaires et aux cartographies concernant les réglementations environnementales éventuelles applicables aux parcelles impliquées, de développer leurs activités en connaissant les demandes provenant des propriétaires, d'effectuer également des démarches administratives en ligne.

Vous trouverez dans les pages suivantes de ce numéro de « *Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes* », des informations pratiques destinées à vous aider à connaître et à utiliser au mieux les services que ce site met à votre disposition.

C'est donc un outil au service de la filière bois forêt qui est en train de se mettre en place, disponible pour tous les acteurs de cette filière et qui sera d'autant plus efficient que les propriétaires et les professionnels l'enrichiront en s'en servant, notamment par la mise à jour des données les concernant.

Michel Rivet
Vice-président du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

c/o CRPF Auvergne-Rhône-Alpes
Maison de la Forêt et du Bois
10, allée des Eaux et Forêts
63370 LEMPDES
Tél. +33 (0)4 73 98 71 20

Directrice de publication :
Anne-Laure Soleilhavoup

Secrétaire de rédaction :
Philippe Gaudry
Tél. +33 (0)4 72 53 64 81
philippe.gaudry@crpf.fr

Comité de rédaction :
Anne-Marie Bareau, Michel Rivet,
Nicolas Traub, Jean-Pierre Loudes,
Marc Lafaye, Alain Csakvary
(CRPF Auvergne-Rhône-Alpes)

Crédit photo couverture :
Alain Csakvary © CNPF

Conception graphique/Impression :
Gonnet Imprimeur, labellisé Imprim'vert,
certifié PEFC

Publicité :
ARB Publicité : Agrapole - 23, rue Jean
Baldassini - 693654 Lyon cedex 07
Tél. : +33 (0)4 72 72 49 07
Contact : Christophe Joret
chjoret@arb@agrapole.fr

Numéro tiré à 11 500 exemplaires
Revue trimestrielle - N° ISSN 2555-5960

Trois suppléments départementaux sont
 joints à Parlons Forêt : Forêts de l'Ain -
Forêts privées de la Loire - Forêt privée
du Rhône

Textes, photos et illustrations du journal :
tous droits réservés. Toute utilisation
nécessite une autorisation préalable.

Retrouvez Parlons Forêt et les actualités
du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes sur :
<https://auvergnerhonealpes.crpf.fr/>

Tarif d'abonnement pour 4 numéros : 10 €

Mme, M. : Adresse :
..... Code postal : Commune :
Tél. : Mobile : E-mail :
S'abonne à « Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » et recevra les 4 prochains numéros.
Le bulletin accompagné du règlement est à adresser au siège de « Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » / CRPF :
Parc de Crécy - 18, avenue du Général de Gaulle - 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex. Chèque à l'ordre de l'agent comptable du CRPF.
NB - un prix préférentiel est réservé aux adhérents des structures professionnelles, sous conditions. Pour plus de renseignement contacter votre association de sylviculteurs ou syndicat.

La Forêt bouge : simplifiez-vous la forêt !

Innovant et interactif ce site gratuit est au service des propriétaires forestiers et des professionnels de la filière forêt-bois régionale.

Qui peut l'utiliser ? Tous propriétaires forestiers, gérants de groupements forestiers, professionnels de la forêt, mais aussi le grand public qui s'intéresse à la forêt, via une simple connexion internet et en créant un compte.

6 services concrets simples d'utilisation et pédagogiques

Gérer sa forêt Créez votre propriété en localisant vos parcelles et décrivez vos peuplements (essence principale, surface, âge ...). Définissez les coupes de bois ou les travaux que vous envisagez et contactez directement des professionnels, pour répondre à vos besoins. 	Gérer ses chantiers (pour les professionnels) Créez vos chantiers (localisation, caractéristiques, préparation, déclaration...). Suivez l'avancement des demandes d'interventions des propriétaires forestiers ou des professionnels. 	Trouver un professionnel Recherchez par multicritères (nom, activité, localisation...) une entreprise ou un sous-traitant pour mettre en œuvre coupes et travaux forestiers. 
Connaître le prix des bois Informez-vous sur comment s'établit le prix des bois en forêt. Trouvez des indications sur le marché régional des bois et le coût des principales prestations forestières. 	Foncier forestier Publiez une offre de vente pour vos parcelles forestières ou consultez par multicritères les parcelles en vente. Créez des alertes de recherche de parcelles en vente. 	Réaliser des démarches en ligne Vérifiez les zonages réglementaires (Natura 2000, sites classés...) avant de réaliser une coupe. Assurez-vous de la conformité d'une coupe au titre du Code forestier (seuil de surface, intensité de prélèvement...). 

Créez gratuitement votre compte sur laforetbouge.fr

Jean-Bernard Jamon-Boyer propriétaire expérimentateur



Est-ce que vous pouvez vous présenter ?

Vous et vos bois.

Mon grand-père, professionnel du bois, m'a fait découvrir et aimer la forêt il y a plus de 30 ans lors de vacances scolaires passées en sa compagnie.

À 38 ans aujourd'hui, je suis passionné par la sylviculture et la gestion forestière en ayant la chance de pouvoir gérer des parcelles très variées.

Propriétaire d'environ 20 ha de jeune futaie

résineuse sur le massif de La-Chaise-Dieu et de la même surface de taillis au Sud de Clermont-Ferrand, je cherche également à acquérir de nouvelles parcelles de préférence à reboiser. Après avoir suivi plusieurs formations Fogefor, je suis également membre et administrateur du Cetef 63, car avec les évolutions climatiques, il me semble important d'expérimenter de nouvelles pratiques sylvicoles ainsi que l'utilisation de nouvelles essences de reboisement.

Comment utilisez-vous « laforetbouge » dans la gestion quotidienne de vos parcelles boisées ?

J'apprécie la fonctionnalité « Cartographie » qui permet de bien visualiser les parcelles et d'imprimer des cartes avant d'aller sur le terrain.

La fonctionnalité « Annuaire » est également intéressante même si les données actuelles semblent encore incomplètes et parfois « décalées ».

Quels sont les services que vous utilisez le plus souvent ?

Après avoir cartographié les parcelles, je me connecte aujourd'hui essentiellement à la « Bourse forestière » qui permet de rechercher et localiser facilement les parcelles forestières à la vente.



Bois d'Auvergne devenu « laforetbouge » est une belle idée au service de la filière et mérite encore quelques améliorations pour en faire un véritable outil de référence.

Y a-t-il des points que vous souhaiteriez voir améliorer ?

On sent que l'outil est jeune : il doit évoluer afin de devenir plus intuitif et facile d'utilisation. Il y a parfois également encore quelques incohérences ou des « bugs » dans l'accès à certaines fonctionnalités.

Peut-être serait-il judicieux de pouvoir faire remonter ces dysfonctionnements observés ainsi que d'éventuelles suggestions d'amélioration ?

Concernant les prix des bois, s'il est intéressant de comprendre comment ils s'établissent, il semble important de mettre en ligne les résultats des dernières ventes (ONF...).

Enfin, la fonctionnalité « Annuaire » mérite plus d'exhaustivité à mon sens.

Propos recueillis par Dominique Jay
dominique.jay@crpf.fr

De « Bois d'Auvergne »

2011 - 2016		2017
boisdauvergne.com		
• Une triple gouvernance : Union régionale des forêts d'Auvergne, CRPF Auvergne, Auvergne Promobois • Concertation filière forêt-bois • Recherche de financements • Conception et développement des 6 services • Formation	 • Lancement officiel le 20 janvier 2016 au salon Panorabois à Clermont-Ferrand	• boisdauvergne.com devient laforetbouge/auvergnernhonealpes.fr • Extension des 6 services à Rhône-Alpes • Intégration de la première bourse foncière territoriale du Grésivaudan • Développement du site national laforetbouge.fr

Mickaël Paut

Chargé de mission Forêt Filière Bois au Grésivaudan

La communauté de communes Le Grésivaudan conduit depuis plusieurs années une action d'amélioration du foncier forestier, quel en est l'historique ?

Sur le territoire 31 500 ha de forêt sont répartis en 13 768 comptes de propriété : ce morcellement, frein à la valorisation de la forêt, est un enjeu inscrit depuis 2012 dans le projet stratégique forestier du territoire.

En 2013, une bourse foncière forestière était créée en partenariat avec Coforêt et le CRPF.

Jusqu'à fin 2016, plus de 100 ha ont été vendus par ce biais.

Pourquoi avoir changé d'outil, et redémarrer en 2018 avec « laforetbouge » ?

Le marché arrivant à terme, et souhaitant continuer cette action, nous avons étudié les solutions existantes. Notre choix s'est porté sur « laforetbouge » pour les raisons suivantes : outil mis à disposition gratuitement, plus complet et qui a vocation à s'étendre à tout le territoire national.

En quoi l'outil « laforetbouge » est-il plus complet ?

Il y a de nombreuses évolutions, dont les principales pour nous sont les suivantes :

- possibilité pour chaque propriétaire de créer une alerte selon ses critères (localisation, essence, surface...);
- identification des zonages réglementaires et des démarches administratives à réaliser pour chaque parcelle;
- accompagnement du propriétaire sur la gestion globale de sa forêt (estimation des prix, liste des professionnels, choix d'itinéraires sylvicoles...);
- des territoires voisins étant aussi intéressés, ceci permettra de travailler à l'échelle des massifs forestiers, dépassant ainsi les limites administratives.

Le Grésivaudan étant le 1^{er} territoire à avoir choisi « laforetbouge », nous avons pu orienter son développement afin qu'il corresponde à notre attente.



Quels sont les résultats à ce jour ?

Au 1^{er} semestre 2018, sans campagne de communication, 41 parcelles sont vendues ou en cours de vente pour 17,3 ha.

Les chiffres sont bons, semblables à ceux obtenus avec l'ancien outil, mais nous attendons des résultats meilleurs suite à différentes réunions d'information destinées aux propriétaires à partir de septembre.

Quelles sont les évolutions souhaitées ?

À ce jour des informations locales doivent être ajoutées à « laforetbouge » afin d'offrir le meilleur accompagnement aux utilisateurs (ex : liste des professionnels).

Nous souhaiterions une entrée par territoire, pour le suivi de l'évolution des transactions.

L'animation réalisée par le CRPF, aujourd'hui financée par Le Grésivaudan et l'Europe (Leader Belledonne), est indispensable à l'obtention de bons résultats. Une prise en charge à l'échelle régionale permettrait une mise en œuvre de l'animation sur l'ensemble du territoire régional.

Propos recueillis par Pascal Guillet
pascal.guillet@crpf.fr

à « laforetbouge »

2018

2019...

laforetbouge.fr



- Lancement officiel par le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation le 19 janvier 2018
- Extension à l'ensemble des régions de France

Des nouveaux services et outils :

- télédéclaration du plan simple de gestion pour les propriétaires volontaires sur laforetbouge.fr
- système de mise en relation de propriétaires forestiers entre eux : partages d'expériences, regroupements de chantiers, de gestion.



Créer un compte sur la Forêt Bouge

Accédez à l'intégralité des fonctionnalités des 6 services !

Localiser et cartographier ses parcelles, décrire ses peuplements, connaître les itinéraires sylvicoles à suivre, la réglementation à respecter, contacter des professionnels, suivre ses chantiers, vendre/acheter des parcelles forestières ...

COMMENT CREER SON COMPTE ?

C'est très simple, suivez le guide ! **Connectez-vous :** www.laforetbouge.fr/auvergnerrhonealpes/

1. Cliquez sur :  **CRÉER UN COMPTE**
2. Choisissez votre profil entre : **a.** Propriétaire forestier / **b.** Gérant d'une entreprise de la filière bois / **c.** salarié d'une entreprise de la filière bois / **d.** Institutionnel
3. Remplissez le formulaire **ET SURTOUT DONNEZ UNE ADRESSE MAIL VALIDE** puis cochez la case, « je ne suis pas un robot » et validez !

« Votre compte a bien été créé », **MAIS VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT LE VALIDER** pour qu'il devienne **opérationnel** ! Pour cela :

4. **Consultez votre boîte mails** et suivez les instructions du message intitulé : « Détails du compte "nom du compte" sur La Forêt bouge – National »
5. Cliquez sur le lien contenu dans le message **ce lien ne fonctionne qu'une fois !**



Ceci est une connexion unique pour DUBOIS-TEST qui expirera le 24 Mai 2018.
Cliquez sur ce bouton pour vous connecter au site et modifier votre mot de passe.
Cet identifiant ne peut être utilisé qu'une fois.

SE CONNECTER

Votre adresse mail est validée. Vous devez **PERSONNALISER** votre mot de passe, en cliquant sur « **SE CONNECTER** »

6. Indiquez votre nouveau mot de passe (mélange de lettres et de chiffres)
7. Confirmez votre mot de passe
8. Enregistrez votre compte.

NOTEZ VOTRE NOM DE COMPTE ET VOTRE MOT DE PASSE, pour vous connectez à l'avenir. Le lien que vous avez reçu, précédemment dans votre boîte mail n'est plus actif.

A noter : Votre compte sur « La Forêt Bouge en Auvergne-Rhône-Alpes » est valable sur l'intégralité du site, quelle que soit la région choisie.

Pour localiser et décrire votre forêt sur le site www.laforetbouge.fr Consultez le mode d'emploi : « gérer sa forêt »



La Forêt bouge Aura : <http://www.laforetbouge.fr/auvergnerrhonealpes/>



Gérer sa forêt sur la Forêt Bouge

1^{ère} ETAPE : CREER SA PROPRIETE FORESTIERE

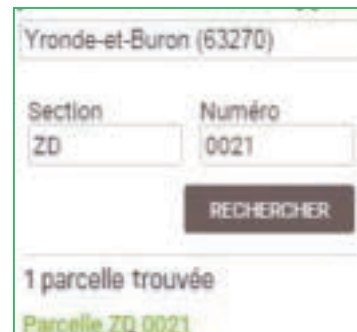
1. Sur www.laforetbouge.fr/auvergnerhonealpes/ Connectez-vous avec votre nom de compte et votre mot de passe.
2. **Sur votre page personnelle**, cliquez sur 
3. Remplissez le formulaire et enregistrez-le



C'est fait ! Votre propriété est créée ! Maintenant vous pouvez créer dans l'ordre, vos parcelles, vos peuplements et vos interventions.

2^{ème} ETAPE : CREER SES PARCELLES

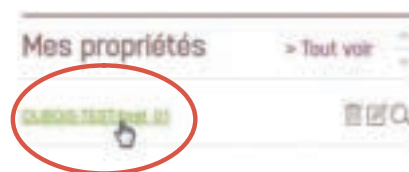
1. Cliquez sur 
2. Sur la carte, **appelez la commune** sur laquelle se trouve votre parcelle, **précisez la section et le numéro de parcelle**. Cliquez sur « Rechercher ». L'outil cartographique vous propose une ou plusieurs parcelle(s). Cliquez dessus
 - a. **Sur la carte, soit les contours de la parcelle sont déjà en violet** ; soit vous devez utiliser l'outil « dessiner » pour le faire.
 - b. **Sous la carte**, les données associées sont automatiquement notées sur le formulaire. Complétez-le si nécessaire, puis enregistrez.



Votre 1^{ère} parcelle est créée. Recommencez pour toutes vos parcelles.

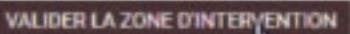
3^{ème} ETAPE : CREER SES PEUPELEMENTS

1. Revenez sur votre propriété, en cliquant sur le lien dans « Mes Propriétés », sur la page qui résume vos informations
2. Cliquez sur . Remplissez le formulaire pour vous aider dans la gestion de votre forêt et enregistrez.



A noter : l'outil « décrire votre peuplement » est là uniquement pour vous aider. Il ne permet pas la création du peuplement. **Seules les étapes décrites juste au-dessus le permettent !**

4^{ème} ETAPE : CREER SES INTERVENTIONS (coupes, travaux...)

1. Cliquez sur 
2. Définissez la zone d'intervention avec l'outil cartographique et 
3. Remplissez le formulaire et enregistrez.

Après avoir créé votre intervention, vous pouvez vérifier la réglementation en vigueur sur la zone d'un simple clic, et si vous le désirez, solliciter directement des professionnels.

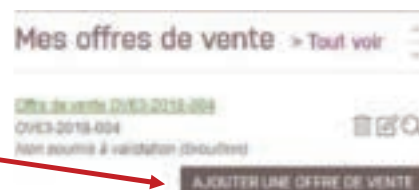




Créer une offre de vente sur la Forêt Bouge

1ère ETAPE : CREER UNE OFFRE DE VENTE

1. Sur www.laforetbouge.fr/auvergnerhonealpes/ Connectez-vous avec votre nom de compte et votre mot de passe.
2. **Sur votre page personnelle**, cliquez sur **AJOUTER UNE OFFRE DE VENTE**. Remplissez le formulaire et enregistrez-le

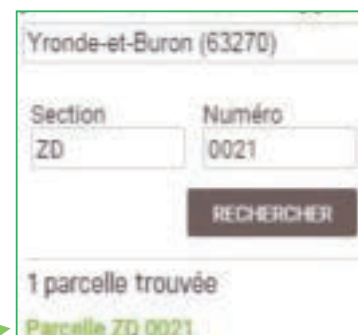


2ème ETAPE : AJOUTER UNE PARCELLE A VOTRE OFFRE

SI VOUS AVEZ DEJA CREE vos parcelles dans votre compte : choisissez dans le menu déroulant d'abord vos propriétés puis vos parcelles à vendre : le formulaire se remplit automatiquement et enregistrez.

SI VOUS N'AVEZ PAS CREE vos parcelles dans votre compte :

1. Sur la carte, **appelez la commune** sur laquelle se trouve votre parcelle à vendre, **précisez sa section et son numéro**. Cliquez sur « Rechercher ». L'outil cartographique vous propose une ou plusieurs parcelle(s). **Sélectionnez celle(s) à vendre en cliquant dessus**
- a. **Sur la carte, soit les contours de la parcelle sont déjà en violet** ; soit vous devez utiliser l'outil « dessiner » pour le faire.
- b. **Sous la carte**, des données associées sont automatiquement notées sur le formulaire, complétez, puis enregistrez.



3ème ETAPE : SOUMETTRE A LA VALIDATION

Votre 1ère offre de vente est créée, **MAIS elle n'est pas encore finalisée !**
Pour la finaliser, cliquez sur le lien.



Votre offre ne sera en ligne qu'après avoir été vérifiée par l'administrateur du service foncier ! Pour cela cliquez ensuite sur



4ème ETAPE : GERER SES OFFRES

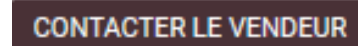
Un récapitulatif vous permet de voir vos offres et leurs statuts :



Si elle est périmée, renouvelez-la / **Quand elle est vendue, supprimez-la**

5ème ETAPE : CREER DES ALERTES ET ACHETER UNE PARCELLE

Allez dans « Mon compte », « Mes alertes » et cliquez sur « créer une alerte », remplissez le formulaire et enregistrez le. Vous recevrez par mail des offres correspondant à votre recherche. Il ne vous reste plus qu'à contacter le propriétaire.



La Forêt bouge Aura : <http://www.laforetbouge.fr/auvergnerhonealpes/>

COMPTRE-RENDU D'ACTIVITÉS 2017

Un CRPF fusionné qui s'est adapté à l'échelle de la grande région.

Le Centre régional de la propriété forestière d'Auvergne-Rhône-Alpes (CRPF) est l'organisme chargé du développement en forêt privée, c'est un établissement public, délégation régionale du Centre national de la propriété forestière.

Le CRPF met en œuvre au travers de 4 axes de travail les missions inscrites dans son **Contrat d'objectifs et de performance avec l'État pour accroître la mobilisation des bois**. Pour y parvenir il oriente la gestion des forêts privées (promotion des documents de gestion durable), conseille, forme et regroupe les propriétaires forestiers privés pour mobiliser les bois.

Le Plan national de la forêt et du bois a été validé le 8 février 2017, et le Plan régional est en construction en Auvergne-Rhône-Alpes. Dès 2017, le CRPF s'est largement impliqué dans son élaboration avec une participation active aux groupes de travail et à l'élaboration de fiches actions liées aux enjeux de développement de la forêt privée.

Le CRPF, présidé par Madame Anne-Marie Bareau, s'appuie sur un conseil de centre de 45 membres titulaires et suppléants propriétaires forestiers élus par ceux d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ils agréent les documents de gestion durable et orientent les missions du CRPF.

Dirigé par Madame Anne-Laure Soleilhavoup, il est composé de 71 agents en 2017, pour l'essentiel techniques et sur le terrain au plus près des propriétaires forestiers pour les accompagner dans leur gestion.

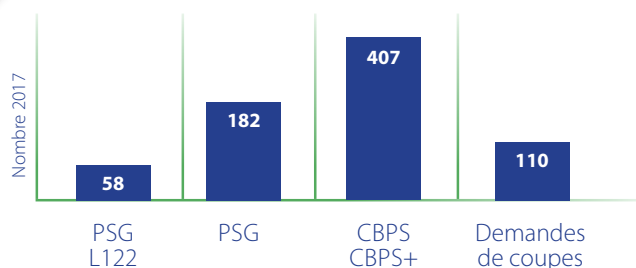


Axe 1

AGIR POUR DES FORÊTS PRIVÉES GÉRÉES DURABLEMENT

Plans simples de gestion (PSG), Codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS), Règlements type de gestion (RTG).

Pour planifier la gestion durable des forêts privées, ces documents sont indispensables pour connaître, mobiliser et renouveler la ressource dans le temps et entre générations de propriétaires.



▲ La surface de forêt privée régionale couverte par les **documents de gestion durable** est de **211 609 ha**, en progression de 9 800 ha en 2017.

➡ PROGRESSION DE 9 800 Ha

▲ Le CRPF a agréé 58 Plans simples de gestion soit 6 597 ha dans le **cadre de la prise en compte des réglementations environnementales** (Natura 2000...), **paysagères** (sites classés...), **patrimoniales** (monuments historiques...) de l'article L122 du Code forestier.

▲ Pour accompagner les propriétaires forestiers dans la réalisation de leur Plan simple de gestion **le CRPF envisage de réaliser dès 2018, 200 visites intermédiaires ou bilans volontaires** ce qui permet de faire le point sur la réalisation des PSG et de relancer si besoin la gestion.



200 VISITES INTERMÉDIAIRES
ENVISAGÉES EN 2018

Axe 2

AMÉLIORER LA MOBILISATION DU BOIS

Auvergne-Rhône-Alpes : 3^e région française en surface forestière privée et la 1^{re} en volume sur pied.

1,9 M ha
3^E RÉGION
FRANÇAISE

670 000
PROPRIÉTAIRES

80 000
PROPRIÉTAIRES
> 4 ha

400 M m³
SUR PIED
1^{RE} RÉGION
FRANÇAISE

4,9 M m³
RÉCOLTÉS
40 % DE LA PRODUCTION
ANNUELLE

Mais avant de mobiliser les bois il faut mobiliser leurs propriétaires. Le CRPF par ses actions de sensibilisation et d'animation sur le terrain les accompagne pour se regrouper et améliorer leur gestion forestière.



Etienne Béraud © CNPF

▲ Des programmes forestiers

- les **Plans locaux d'actions forestières** (PLAF) qui ont **renforcé et accéléré les liens** entre sylviculteurs et opérateurs économiques ;
- le **Plan pluriannuel régional de développement forestier** (PPRDF) a permis au CRPF de développer la desserte forestière des massifs ;
- **Dynamic bois** (Forêt Agir et Plobov) qui vise à mobiliser plus de bois et à valoriser les parcelles forestières ;
- **Metis** projet multi-partenarial où le CRPF regroupe et sensibilise les propriétaires à la gestion durable ;
- **d'autres actions spécifiques** sont réalisées avec le Conseil régional, des PNR, des départements et des communautés de communes.

- ▲ **Des conseils** forestiers individuels pour les propriétaires.
- ▲ **Des regroupements** type Association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF) avec l'objectif de réaliser un Plan simple de gestion (PSG) concerté. Dans la continuité du **1^{er} GIEEF de France** (Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier) créé dans les Cévennes ardéchoises, le CRPF accompagne cette labellisation.
- ▲ **Des actions** dédiées à la création de desserte forestière dans les massifs.

	2017
	1 757 CONSEILS INDIVIDUELS
	1 121 CHANTIERS ENGAGÉS dont 187 CHANTIERS REGROUPÉS
	3 ASLGF 91 PROPRIÉTAIRES 497 ha (26 ASLGF déjà créées avec 932 propriétaires et 8 039 ha)
	4 PSG CONCERTÉS 1 159 ha (5 601 ha actuellement sous PSG concertés)
	67 km DE ROUTES ET PISTES RÉALISÉES 192 km DE NOUVEAUX PROJETS DÉMARRÉS
	475 000 m³ DE BOIS MIS EN MOBILISATION

Un territoire animé CRPF, c'est 4 fois plus de surface mise en gestion et 60 % du volume de bois récolté issu de propriétaires conseillés.



Philippe Gaudry © CNPF

LE CRPF

UNE AMÉLIORATION CONTINUE

- ▶ DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS PRIVÉES
- ▶ DE LA MOBILISATION DES BOIS
- ▶ DU REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES
- ▶ DES INTERACTIONS « AMONT-AVAL » DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS.

Axe 3

DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES ET L'INNOVATION

Le CRPF contribue à la recherche permanente de l'amélioration de la sylviculture, à la prise en compte du changement climatique, à l'intégration des nouvelles attentes économiques, environnementales et sociétales.



DES OUTILS PHARES DÉVELOPPÉS

▲ laforetbouge.fr

le site régional Boisdauphénie est devenu laforetbouge.fr sous l'égide du ministère et du CNPF (déjà plus de 1 370 comptes propriétaires et 340 opérateurs



économiques). Le CRPF propose également aux collectivités de développer spécifiquement le service foncier forestier de ce site pour leur territoire.

laforetbouge.fr c'est :

6 services (**gérer sa forêt, gérer ses chantiers, trouver un professionnel, connaître le prix des bois, démarches en ligne, foncier forestier**). Doté d'une interface cartographique, destiné aux propriétaires et aux professionnels forestiers, ce site devrait offrir la possibilité de saisir en ligne un plan simple de gestion via une téléprocédure.
<http://www.laforetbouge.fr/auvergnerrhonealpes/>

▲ Bioclimsol

Outil de diagnostic innovant et prédictif sur la vulnérabilité et l'adaptation des forêts au changement climatique. Élaboré par l'Institut de développement forestier, il a permis au CRPF de réaliser des diagnostics sylvo-climatiques.





DES ÉTUDES ENGAGÉES CONCERNANT :

- ▶ Le **Cèdre** dans l'Ardèche, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme et sur les **semis de chêne** dans l'Allier, notamment avec des Cetef (Centre d'études techniques et d'expérimentation forestier).
- ▶ La prise en compte de la gestion forestière dans la **trame verte et bleue** (forêts en libre évolution, interconnectivité entre massifs forestiers, gestion des forêts anciennes...).
- ▶ Des projets collectifs avec des enquêtes sur la perception du **changement climatique** par les sylviculteurs, ou encore dans l'implication des forêts privées dans le champ des mesures compensatoires.



Philippe Gaudry © CNPF



DES CORRESPONDANTS OBSERVATEURS SANTÉ DES FORÊTS

- ▶ Le CRPF avec ses correspondants observateurs santé des forêts a suivi divers réseaux de placettes (européen de dépérissement, vigie climatique, processionnaire du pin, fomes, chalarose, plantation) afin de consolider la base de données régionale et **informer les propriétaires sur les risques**.
- ▶ Le CRPF a également développé les services écosystémiques apportés par la forêt avec l'accompagnement d'associations de propriétaires pour la mise en place d'une sylviculture favorisant la **séquestration du carbone** ou pour la **préservation de la ressource en eau**.

Axe 4

FORMER ET COMMUNIQUER SUR LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE

L'information, la formation, le conseil font partie du cœur de métier du CRPF pour former les propriétaires forestiers.

- ▶ **107 réunions** de vulgarisation ou de formation avec **3 336 participants**.
- ▶ **9 formations** sur la trufficulture avec 306 participants



Jean-Pierre Loudes © CNPF

- ▶ Un nouveau journal « **Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes** » qui assure une information de base pour les propriétaires forestiers. Trimestriel, publié à 11 500 exemplaires avec 9 500 abonnés et disponible gratuitement sur internet.



- ▶ **auvergnerhonealpes.cnpf.fr** un site internet relooké avec 12 000 visiteurs sur l'année.



Fibois & « laforetbouge »

L'interprofession régionale Fibois AuRA s'est investie dès le début dans ce projet de filière. En effet, des premières discussions en 2013 avec Auvergne Promobois en passant par le lancement officiel en 2016 de Bois d'Auvergne et celui de « laforetbouge » en 2017 avec Fibois AuRA, nous avons œuvré avec conviction avec l'ensemble des organismes de la filière (institutionnels, syndicats, associations...) dans ce qui est pour nous un outil essentiel pour la filière et, en particulier, pour les professionnels de l'amont.

À l'origine, l'attrait essentiel des professionnels pour ce site était le lien avec les propriétés non-gérées mais d'autres utilités se sont révélées au fur et à mesure des développements. En effet, les professionnels apprécient également :

- de pouvoir contacter d'autres professionnels (par exemple, les gestionnaires ou les exploitants qui cherchent des entrepreneurs de travaux forestiers sur des chantiers spécifiques) ;
- que l'information liée aux zonages (cartographie) et à la réglementation des chantiers forestiers soit en grande partie centralisée sur un site unique.

Les syndicats professionnels présents au comité de pilotage dès la conception du site (Syndicat des scieurs, association d'ETF, Union des coopératives forestières et les Experts forestiers de France), conscients des risques que pourrait présenter un site de type « annuaire » pour la filière, ont demandé que les conditions d'intégration des entreprises dans ce site soient strictes afin d'éviter que celles non-légitimes (légalement parlant) ne s'affichent au côté de celles sérieuses et en règle. Cette décision a emmené la création d'une procédure qui oblige l'administrateur technique (Fibois AuRA en l'occurrence) à faire des vérifications avant de proposer l'intégration d'une entreprise à un comité technique (constitué des représentants des professionnels) qui, ensuite, valide ou non son intégration. Le site garantit donc a minima que les entreprises présentes

ont les capacités requises pour exercer le métier et les activités déclarées (point essentiel pour les propriétaires forestiers qui souvent méconnaissent ces réglementations).

Depuis le lancement en 2016, plus de 90 entreprises ont été intégrées à « laforetbouge » (ex Bois d'Auvergne, soit environ 10 % des entreprises concernées pour le territoire auvergnat). On constate que les plus « actives » sur le territoire (du point de vue du volume exploité notamment) ont intégrées le site. Pour le territoire rhônalpin, le lancement a été fait récemment et nous

avons déjà reçu environ 30 dossiers d'entreprises désireuses d'adhérer. Ces demandes seront traitées dans les plus courts délais mais (toujours) dans le respect des procédures définies par le comité de pilotage.

Ces entreprises engagées nous demandent aujourd'hui de poursuivre le développement sur plusieurs axes :

- réglementaire : poursuivre l'effort de centralisation de l'information, ouvrir des possibilités de déclaration à partir du site..., l'objectif étant de simplifier les démarches et d'alléger le suivi administratif ;
- communication : encourager les propriétaires des parcelles non-gérées à aller sur le site et s'intéresser à leur propriété, pour mobiliser plus et mieux ;
- gestion des propriétés : développer et favoriser le lien entre les propriétaires et/ou les gestionnaires par le regroupement des propriétés sur le site (ce projet est actuellement à l'étude au niveau national).

Même si les qualités de « laforetbouge » sont déjà évidentes, notre ambition est de rendre le site encore plus performant pour les entreprises afin que, d'une part, le maximum d'entre elles soient présentes et puissent mieux répondre aux besoins des propriétaires et que, d'autre part, il soit un outil complet qui facilite au maximum leur travail quotidien.

Samuel Resche - Fibois AuRA - Chargé de mission amont La Forêt Bouge
Administrateur technique des professionnels



Samuel Resche



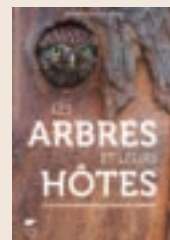
Les arbres et leurs hôtes

La vie insoupçonnée dans les arbres et les arbustes

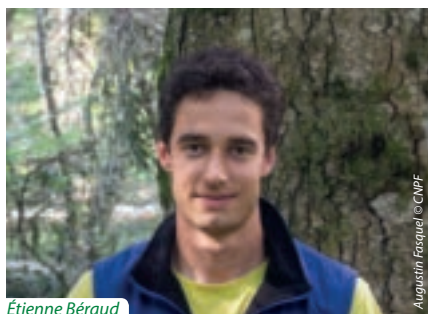
Mars 2018 - Margot & Roland Spohn

Delachaux et Niestlé - 24,90 € - Disponible en librairie

Feuilles, écorces, racines, graines des arbres sont colonisées par de multiples végétaux, bactéries, champignons, animaux. Ce livre très illustré détaille les interactions complexes, bénéfiques ou parfois néfastes entre 58 arbres, arbustes et leur milieu. Un aperçu captivant de la diversité de la nature et de ses incroyables stratagèmes.



« laforetbouge » un service foncier animé par le CRPF en Savoie



Étienne Béraud

Augustin Faquet / CRPF

Pour un besoin particulier ou par simple curiosité, je propose aux propriétaires forestiers que je rencontre de découvrir le nouveau site développé sur l'ensemble de la région, « laforetbouge » et ses différents services.

Le PNR de Chartreuse et la Communauté d'agglomération Grand-Lac, soucieux de l'activité forestière privée, ont commandité le CRPF pour animer la bourse foncière forestière associée au service foncier du site « laforetbouge ». Je renseigne l'espace foncier du site sur les parcelles à vendre et j'accompagne les propriétaires dans leurs démarches. Plusieurs réunions d'information seront organisées dès septembre pour

faire connaître ce service aux propriétaires, pour qui les interrogations sont nombreuses. Dans l'objectif de réduire le morcellement en forêt privée, nous inviterons tous les propriétaires de parcelles classées bois et landes au cadastre (souvent boisées sur le terrain), sans limitation de surface, et les élus des collectivités concernées. Les sections Chartreuse et Chautagne de l'Union des forestiers privés de Savoie nous aideront à communiquer sur ce service dont les propriétaires peuvent bénéficier gratuitement.

De nombreux territoires savoyards ont fait le choix de transférer leurs données de bourses foncières vers cette nouvelle plate-forme multi-services gratuite et pérenne accessible à tous en France. Elle a une réelle vocation d'interface et de synergie entre les acteurs, et gagnera en efficacité avec les 1 370 propriétaires et les 340 professionnels déjà inscrits et en augmentation constante.

Étienne Béraud
etienne.beraud@crpf.fr

« laforetbouge » pour les gestionnaires forestiers

Inscrite sur « laforetbouge » en 2016 comme gestionnaire pour me faire connaître en tant que professionnel de la gestion auprès des propriétaires forestiers, je me suis rendu compte après 2 ans d'utilisation de l'utilité d'un tel site notamment sur les zonages environnementaux. J'utilise régulièrement l'outil « Démarches en ligne » pour connaître les obligations réglementaires auxquelles les interventions prévues pourraient être soumises. En revanche, je regrette le manque de contact avec les propriétaires. Trop peu d'entre eux, pour l'instant, utilisent l'outil pour nous contacter mais « laforetbouge », encore jeune, doit se développer.

En tant que présidente de l'Anatef, j'incite nos adhérents à adhérer aux sites de leurs régions. Nous avons apprécié d'être intégré au comité de pilotage du site en Auvergne-Rhône-Alpes. Et que nos titulaires soient distingués comme professionnels impliqués dans une démarche qualité (charte éthique pour une gestion transparente des forêts), reconnaissance de nos valeurs et nos engagements.

Pour nos membres, des développements seraient souhaitables à court terme :

- pouvoir réunir plus d'éléments comme les POS/PLU, la réglementation des boisements... ;

- développer la déclaration en ligne de certaines démarches administratives (déclaration de chantiers forestiers, autorisation de traversée de cours d'eau, demande d'autorisation de coupes...).

En conclusion, les gestionnaires forestiers considèrent que même si les propriétaires ne sont pas encore assez nombreux à l'utiliser, le site centralise

des informations importantes utiles. Nous comptons beaucoup sur une plus grande implication des propriétaires et sur les développements à venir, et serons force de proposition lors des prochains comités de pilotage !



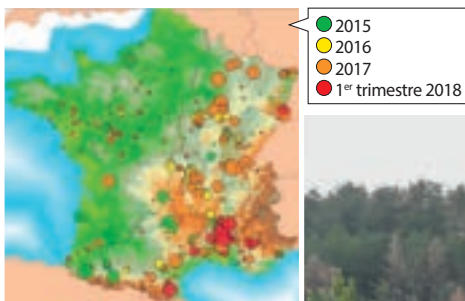
Virginie Monatte

Virginie Monatte
Présidente de l'Anatef (Association nationale des techniciens et gestionnaires forestiers indépendants)

Le Sphaeropsis des pins

Depuis l'été 2017, des rougissements sont apparus dans divers peuplements de pins noirs d'Autriche, laricios de Corse et sylvestres, notamment dans l'Ardèche et la Drôme.

À l'origine de ces symptômes, le sphaeropsis des pins (*Sphaeropsis sapinea* ou *Diplodia pinea*) : champignon endophyte (déjà présent dans les tissus) qui s'exprime à la faveur d'un stress. Les peuplements installés sur des sols à faible réserve en eau ou avec des expositions chaudes sont les plus impactés.



Conseils de gestion

• Les pins affectés à plus de 50 % de leur houppier par le rougissement n'ont pas d'avenir et vont dépérir rapidement. Le bleuissement de ces bois peut être rapide et la dévalorisation d'autant plus forte.

• Il n'y a pas de risque épidémique lié à la « non exploitation » d'arbres atteints.

Les arbres affaiblis par le sphaeropsis sont rarement à l'origine de départ d'épidémies de scolytes, aussi lorsque l'impact est modéré ou que l'enjeu économique est faible, il n'est pas impératif d'intervenir.

► Pour en savoir plus : <http://ephytia.inra.fr/fr/C/19093/Forets-Sphaeropsis-des-pins>

Jacques Degenève
jacques.degeneve@crpf.fr

Éléments de diagnostic

- **Dessèchement des pousses** : bouquets d'aiguilles rougissantes et nanifiées, symptômes fréquents mais peu dommageables. Les arbres avec suffisamment de vitalité finissent par compenser l'atteinte.
- **Colonisation des blessures de grêle** qui constituent des portes d'entrées au champignon. Le rougissement survient dans le mois qui suit l'épisode de grêle.

Le droit de préférence



Pour lutter contre le morcellement de la forêt privée, la loi a institué un droit de préférence au profit des propriétaires forestiers riverains des parcelles boisées à vendre.

Cette disposition s'applique pour des parcelles de bois classées au cadastre en nature de bois et pour des parcelles ou ensemble de parcelles (d'un seul

tenant ou non) d'une superficie totale < 4 ha.

En cas de vente de parcelles remplissant ces conditions, le vendeur (ou à défaut le notaire) doit notifier à tous les propriétaires de parcelles contiguës cadastrées en bois, ainsi qu'à la commune (par courrier recommandé avec accusé de réception) qu'ils sont prioritaires pour acquérir la parcelle au prix indiqué par la notification. S'il y a au moins 10 notifications à effectuer, le propriétaire peut signifier la vente par affichage en mairie et une publication dans un journal d'annonces légales.

Un riverain intéressé dispose d'un délai de 2 mois pour se faire connaître.

En cas de plusieurs riverains intéressés, le vendeur choisit librement celui à qui il veut vendre la parcelle. En cas de contiguïté avec une forêt publique, la collectivité publique riveraine peut exercer un droit de préemption.

Alain Csakvary
alain.csakvary@crpf.fr



01 Visites de deux préfets en forêt privée

Non pas un mais deux préfets nous ont fait l'honneur de venir en forêt privée le 24 mai dernier à l'initiative de la Direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt. **M. Stéphane Bouillon, Préfet d'Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, ainsi que M. Arnaud Cochet, Préfet de l'Ain, sont venus visiter**, en présence

de notre présidente A.M. Bareau et de l'équipe locale du CRPF **un chantier d'exploitation forestière** de la Coforêt sur la commune de Châtillon-en-Michaille (01) et **une desserte forestière de 11 km** réalisée après une longue animation du CRPF et sous maîtrise d'œuvre de l'ONF.

Les actions liées à la desserte forestière sont systématiquement « *de longue haleine* » en raison de la multitude de propriétaires et des visions parfois contradictoires. Quand il est possible, le partenariat forêt publique/privée est souvent source d'élan de



motivation pour aboutir à la réalisation concrète du projet.

Au-delà de la desserte, ce fut l'occasion **d'échanger avec M. le Préfet de Région et M. le Préfet de l'Ain sur l'équilibre sylvocynégétique, l'importance des documents de gestion durable** comme par exemple les plans simples de gestion pour connaître, mobiliser et renouveler la ressource, mais aussi sur **le lien essentiel à entretenir avec l'aval**, avec pour clore la matinée, la visite de la scierie Julliard.

Anne-laure Soleilhavoup
Directrice CRPF Auvergne-Rhône-Alpes



07 Zones humides forestières



Le Syndicat mixte Eyrieux Clair dans le cadre de sa stratégie en faveur des zones humides, a missionné le CRPF Auvergne-Rhône-Alpes pour réaliser un inventaire de celles-ci

dans les forêts dotées d'un plan simple de gestion sur les bassins versants de l'Eyrieux, de l'Embroye et du Turzon. Vu les surfaces forestières du territoire, **il est opportun de porter une attention particulière sur ces zones humides boisées. Ce travail se fera donc sur les 82 forêts recensées dotées d'un PSG, soit 4 657 hectares.**

Les objectifs sont d'améliorer la connaissance des zones humides forestières, de réunir des données sur le sujet pour enrichir l'information apportée aux propriétaires, et avec différents partenaires de proposer ensuite **un accompagnement à la gestion de ces zones particulières.**

Au préalable des prospections de terrain, un repérage des zones est réalisé par cartographie, et sont recueillies les connaissances des propriétaires et gestionnaires forestiers de forêts exploitées, dotées ou non de PSG.

Bruno Pasturel
bruno.pasturel@crpf.fr



38 Une nouvelle route forestière dans le Trièves !

L'animation menée par le CRPF dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté de communes du Trièves a permis de faire aboutir **une nouvelle route forestière, située à cheval sur les communes de Clelles et Le-Percy.** D'un linéaire total de plus de 7 kilomètres, le projet permet de desservir environ **200 hectares de forêts**, tant privées que publiques. Ceci explique que la maîtrise d'ouvrage soit portée par la commune de Clelles, qui, appuyée par l'ONF, s'est fortement investie aux côtés du CRPF, tant pour la partie technique que pour le recueil de la trentaine d'autorisations de passage.

Les subventions ayant été accordées en décembre 2016, les travaux ont débuté à l'automne 2017, et devraient s'achever fin 2018. C'est une bonne nouvelle pour ce massif à forte potentialité forestière, dont l'exploitation était rendue contrainte par l'absence de desserte structurante. **La gestion forestière désormais**



permise induira une amélioration de la qualité des peuplements, au bénéfice des propriétaires et de la filière locale.

Mathieu Rivéro
mathieu.rivero@crpf.fr

43 Regroupements ponctuels de propriétaires forestiers dans des petits massifs

Un nouveau mode de réunion a été testé par les techniciens du CRPF en invitant **un petit groupe de 10 à 40 propriétaires au sein de petits massifs productifs (30 à 60 ha)** avec peu d'activité forestière.

Sur le terrain le groupe visite les parcelles les plus représentatives et **chacun a sur place son diagnostic forestier** (ou profite de ceux de ses voisins immédiats). Présentes aussi, **des entreprises forestières commentent les opérations sylvicoles conseillées**. Les propriétaires ont ainsi une idée claire sur ce qu'il y a à faire « chez eux », et sur la faisabilité technique et financière de l'opération.

Ceux qui le désirent reçoivent une offre de service des entreprises en adéquation avec les besoins identifiés directement ensemble sur le terrain (ceux en connaissant une, voient avec elle).

Plusieurs points sont appréciés des propriétaires : discussion facile dans un groupe limité et aux mêmes besoins, possibilité de mise en route d'actions simultanées d'opérations de récoltes ponctuelles. Pouvoir échanger avec son voisin qui a les mêmes besoins, **s'apercevoir que son propre retard de gestion n'est pas unique** (beaucoup de parcelles non gérées).

Et des entreprises : plus de facilité à mobiliser surtout en massif morcelé, avec des éléments concrets (souvent 6 ou 7 propriétaires se décident rapidement, d'autres un peu plus tard).

Un suivi reste nécessaire pour les propriétaires hésitants. Les 4 techniciens du CRPF proposent des conseils et des diagnostics ou ce type de réunion sur toute la Haute-Loire.

► Contacts : 04 71 06 04 55 ou sur www.auvergnhnealpes.cnpf.fr

Philippe Couvin
philippe.couvin@crpf.fr



74 La forêt en fête

La 4^e édition de la Fête de la forêt et du bois s'installe à Thorens-Glières, les 29 et 30 septembre prochain au domaine de la Sapinière.

Organisée par l'Union des forestiers privés 74 et l'Iseta (anciennement Lycée agricole de Poisy), cette fête s'adresse aux professionnels comme aux particuliers. Démonstration de matériels forestiers, sentiers pédagogiques pour petits et grands, présentation des acteurs

du monde forestier, animations, conférences, repas et buvette sont au programme de ce grand rendez-vous festif.

Cette année, c'est l'avenir de nos forêts qui sera mis à l'honneur. Une belle occasion de sensibiliser le plus grand nombre au rôle et à la préservation de nos forêts, privées comme publiques, pour les années et décennies à venir. Un coup de projecteur sur les technologies innovantes sera également proposé car oui, **l'univers de la forêt se modernise et propose d'ores et déjà des solutions pour demain**.

► Retrouvez le programme complet sur le site www.ufp74.com et sur le page Facebook Fête de la Forêt 74

Christian Lombart
christian.lombart@crpf.fr



Vente des experts

Le 18 mai a eu lieu la vente de l'Association des experts forestiers de Rhône-Alpes. Elle regroupait **55 lots issus de forêts privées du Sud-Est pour 21 506 m³ de résineux (bois d'œuvre et d'industrie)**.

36 acheteurs intéressés, mais seulement 50 % de lots vendus le jour même (les autres trouvant preneurs dans la semaine suivante).

Pour Nicolas Monneret « **les prix semblent stables sauf pour les gros bois accusant une notable baisse**. Le marché actuel est toujours très demandeur de bois de 0,7 à 1,5 m³ en épicéa, douglas et sapin dans une moindre mesure. Les débouchés gros bois (2 m³ et +) s'essouffent en douglas et sapin, toutes qualités confondues. ».

Forêt privée : aides de la Région

Dans le cadre de son plan régional en faveur de la filière Forêt-Bois, la Région Auvergne-Rhône-Alpes accompagne la forêt privée sur :

- les opérations sylvicoles ;
- la réalisation d'un premier plan simple de gestion volontaire ou groupé ;
- la desserte forestière.

Aides aux opérations sylvicoles

L'objectif est d'encourager par une subvention, la réalisation de travaux sylvicoles qui améliorent la qualité du peuplement forestier. Cette subvention est soumise à des règles administratives et techniques consultables sur le site web du CRPF (<https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr/>).

La Région a confié au Centre régional de la propriété forestière la mise en œuvre de ce programme. Il assure l'instruction administrative et technique de la demande et vérifie la conformité des travaux réalisés. Il propose également aux propriétaires qui le souhaitent un appui pour monter leur dossier.

Qui peut bénéficier de ce programme ?

- Un propriétaire privé ;
- une coopérative ou un Ogec ;
- un groupement de sylviculteurs ou une association syndicale ;
- un syndicat forestier.



Quelles sont les opérations sylvicoles éligibles ?

- Dépressage de plantation et dégagement-dépressage de régénération naturelle ;

- élagage à grande hauteur ;
- taille de formation des feuillus ;
- 1^{ère} éclaircie déficitaire (uniquement résineux et châtaignier) ;
- marquage par un homme de l'art pour conversion en futaie irrégulière ;
- plantation (selon certains critères).

L'aide régionale prend la forme d'une subvention forfaitaire à l'hectare sauf pour la 1^{ère} éclaircie (subvention plafonnée avec un taux de 60 %).

- Pour obtenir les formulaires, connaître les règles techniques d'éligibilité et les objectifs à atteindre, le CRPF est à la disposition des propriétaires. Prenez contact avec le technicien chargé de votre secteur, ou therese.damee@crpf.fr.

Aides aux plans simples de gestion (PSG) volontaires ou groupés

L'objectif est d'inciter les propriétaires à rédiger un premier PSG volontaire (non soumis réglementairement à cette obligation) ou un PSG groupé (ou un avenant à PSG groupé).

L'élaboration du PSG doit être faite par un gestionnaire forestier (coopérative, expert forestier ou gestionnaire forestier professionnel agréé).

L'aide est : pour les PSG individuels : 500 € + 50 €/ha ;
pour les PSG groupés : 1 000 € + 50 €/ha.

Dans les 2 cas le plafond sera limité au devis ou à la facture si leur montant est inférieur.

- Pour connaître les règles techniques et les formalités, le CRPF est à la disposition des propriétaires. Prenez contact avec le technicien de votre secteur ou david.mourisset@crpf.fr ou nicolas.traub@crpf.fr.

Aides à la desserte forestière

L'objectif est d'accompagner financièrement la création de routes forestières, places de dépôt et de retournement, aires d'installation de câble aérien.



Les modalités d'intervention de la Région sont une aide de 5 à 40 % dans le cadre du Feader et de 50 à 80 % hors Feader, pour des petits projets structurants ou la

résorption de point noir, identifiés dans le cadre d'un schéma de desserte ou d'une démarche concertée (subvention plafonnée à 30 000 euros). L'objectif est d'atteindre 50 % de financement public pour les dossiers individuels et 80 % pour les dossiers collectifs.

Pour les projets hors cadre du Feader, la Région instruit directement les demandes.

- Pour connaître les règles techniques et les formalités, prenez contact avec le service Bois-Forêt de la Région : damien.blondiaux@auvergnerhonealpes.fr ou virginie.charbonnier@auvergnerhonealpes.fr.

Le patrimoine

n'est pas fait que de pierres.



COMPTE D'INVESTISSEMENT FORESTIER ET D'ASSURANCE

Grâce au CIFA⁽¹⁾, protégez et donnez de la valeur au patrimoine forestier que vous allez transmettre. Et constituez-vous une épargne de précaution tout en optimisant la fiscalité sur votre patrimoine⁽²⁾.

Pour rencontrer nos experts patrimoniaux, renseignez-vous auprès de votre Caisse régionale de Crédit Agricole.

(1) Renseignez-vous sur la disponibilité de cette offre dans votre agence. Le CIFA est le compte support d'un ensemble de dépôts à terme à reconduction tacite à l'échéance (5 ans) sur lesquels le souscripteur dépose les sommes qu'il souhaite rendre éligibles au dispositif CIFA. (2) Offre soumise à conditions et régie par les articles L. 352-1 et suivants du code forestier. Renseignez-vous auprès de votre conseiller sur les conditions d'exonérations fiscales en vigueur.

04/2015 - C30400 - Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis, 97127 Montroge Cedex - Capital social : 7 720 973 22 € - 74 400 016 RCS Nanterre. Crédit photo - Getty Images. BEC

Euroforest

Cette année encore ce grand rendez-vous de la filière forêt-bois du 21 au 23 juin a séduit près de 400 exposants dans le cadre forestier de Saint-Bonnet-de-Joux. Les presque 42 000 visiteurs ont pu découvrir les différentes facettes de la sylviculture et de l'exploitation forestière. Une véritable place de 3^e salon international avec la présence de 60 sociétés et 2 900 visiteurs étrangers.



Maxime Guichardant, la DDT au service des forestiers dans l'Ain

Natif de Bourg-en-Bresse, et particulièrement attaché au département de l'Ain notamment sa partie jurassienne, Maxime Guichardant a progressivement gravi les marches des métiers de la forêt avant de devenir technicien forestier à la DDT de l'Ain. (En début d'année, il est devenu chef de l'unité faune sauvage, pêche et chasse au sein du service protection et gestion de l'environnement (SPGE) au sein de cette même DDT).

À l'âge de 18 ans, Maxime a débuté sa carrière en forêt comme **bûcheron**, par choix, pour être sur le terrain. Il étudie alors en alternance dans un centre de formation et une entreprise d'exploitation forestière à Craz-sur-Reyssouze où il se familiarise avec les techniques d'abattage et les règles de sécurité.

Passionné par la forêt et désireux de gravir les échelons, il se remémore : *« Je m'étais fixé comme objectif en 1993 de devenir technicien forestier. Je concevais effectivement l'activité en forêt comme un travail d'équipe. Je pensais que je pourrai animer et encadrer une équipe de forestiers, et surtout j'en avais très envie. Pour y parvenir, je souhaitais découvrir tous les niveaux d'exécution car il ne me paraissait pas concevable d'avoir à manager des équipes sans connaître leur travail »*. Après avoir pratiqué le bûcheronnage durant deux ans, Maxime a poursuivi son apprentissage comme **ouvrier forestier** à l'ONF à Ambérieu-en-Bugey, puis continuait sa lente progression comme **agent technique** à Dole puis à Pontarlier. Arrivé en 2003, se sentant prêt, il se présentait enfin au concours de technicien forestier et le réussissait. *« Ce fût pour moi une joie immense de réussir ce concours et d'être assuré de pouvoir avoir une carrière*



de forestier. En 2005, je prenais mon premier poste de **technicien** titulaire à la DRAAF/SERFOB de Besançon. En 2008, j'intégrais avec plaisir la DDAF de l'Ain et retrouvais ma région de cœur. La boucle était bouclée, j'étais devenu ce que je voulais être et, cerise sur le gâteau, je travaillais dans mon département natal, et j'y retrouvais mes racines ».

Ce parcours atypique, volontairement commencé au pied de l'échelle, a ainsi permis à Maxime de connaître parfaitement l'amont de la filière bois de l'Ain et d'y devenir un personnage inévitable.

Mais comme souvent, l'investissement des hommes de la forêt ne se limite pas à leur passion.



Très impliqué dans la vie de sa commune bressanne d'Attignat, Maxime s'est engagé comme **pompier volontaire** en 2009 avant de prendre l'idée d'en devenir chef de corps : *« S'investir au service de la collectivité ma toujours semblé normal, et à titre personnel, j'y trouve beaucoup de satisfaction... En forêt, une bonne décision nécessite de la réflexion car elle aura des conséquences sur des décennies ; il est donc très important de peser le pour et le contre, et quand on se trouve dans une parcelle le calme et la quiétude aident à trancher. C'est tout le contraire quand je suis en intervention sur ma commune. La décision doit être prise rapidement, l'agitation qui règne parfois et la panique obligent à réagir très vite. Ce sont deux mondes totalement différents qui me sont indispensables pour trouver mon équilibre »*.

Propos recueillis par Éric Hell
eric.hell@crpf.fr

« Un homme engagé comme forestier et pompier »

Journal réalisé par

Avec les concours financiers de

Imprimé sur du papier

